

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	DROIT – ÉCONOMIE - GESTION					L3
Mention :	Administration publique					
Volume horaire étudiant :	383 à 390h	104,5 à 153h				487 à 532h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarités – secrétariats pédagogiques
Anne-Laure CASSARD-VALEMBOSIS Philippe JUEN Maîtres de conférences 03.80.39.39.12 anne-laure.valembois@u-bourgogne.fr philippe.juen@u-bourgogne.fr	DIJON : Alexandrine DELBANO Bureau 106 - 03.80.39.53.59 Scolarite-ipag@u-bourgogne.fr NEVERS : Laurette SALMON 21 rue de l'université - 03 86 71 61 80 Laurette.Salmon@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Droit et Science Politique

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

- 1) Préparer les étudiants juristes ou non aux concours administratifs de catégorie A et B de la fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.
- 2) Permettre aux étudiants, non juristes, titulaires au moins d'un DEUG de rejoindre la filière juridique.
- 3) Permettre aux étudiants titulaires d'une LAP de candidater pour une sélection en M1 de droit

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La Licence d'administration publique, de caractère pluridisciplinaire (culture générale, droit public, finances, économie, langues...) permet aux étudiants de se présenter aux différents concours de la fonction publique et leur donne la possibilité de répondre aux offres d'emploi, sur titre, dans les trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) ou dans des organismes publics et parapublics (sécurité sociale, URSSAF...).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

L'attrait essentiel de la LAP réside dans cet impératif de préparer les étudiants, de toutes origines, aux divers concours administratifs. À l'issue de la formation, outre les connaissances fondamentales en droit et en économie, les étudiants doivent maîtriser les techniques de la dissertation de culture générale et des autres épreuves, écrites et orales, des concours administratifs (note administrative, QRC, entretien avec le jury, *etc.*).

Modalités d'accès à l'année de formation :**■ Accès de plein droit**

Sont admis de plein droit à s'inscrire en vue de la licence d'administration publique, les titulaires d'un diplôme sanctionnant un premier cycle universitaire en Droit, AES et Sciences économiques.

■ Accès sur dossier

Les étudiants des autres diplômes titulaires d'un second cycle universitaire ou d'un diplôme sanctionnant un premier cycle universitaire peuvent s'inscrire en vue de la préparation à la licence d'administration publique, après examen de leur dossier par la commission pédagogique.

■ Accès par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation ;
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

Schéma général des parcours possibles

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

SEMESTRE 5

UE 1	Discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
DROIT PUBLIC	Droit constitutionnel		45		45		CT	CT	2		2
	Droit de la décentralisation		20		20		CT	CT	1		1
	Droit de l'Union Européenne		15		15		CT	CT	1		1
TOTAL UE 1			80		80	6			4		4
UE 2	Discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Finance	Finances publiques		25		25		CT	CT	1.5		1.5
	Droit fiscal		28		28		CT	CT	1.5		1.5
TOTAL UE 2			53		53	6			3		3
UE 3	Discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Économie	Économie générale		15		15		CT	CT	1.5		1.5
	Politique économique		15		15		CT	CT	1.5		1.5
TOTAL UE 3			30		30	6			3		3
UE 4	Discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff f CC	total coeff
Préparation aux concours administratifs	Culture générale			24	24		CC+CT	CT	1,5	1	2,5
	Méthodologie des épreuves écrites (note de synthèse, résumés, QRC...)			24	24		CC+CT	CT	1,5	1	2,5
	Méthodologie des QCM de logique			4	4		Présence obligatoire mais non évalué				
	Préparation collective à l'entretien oral avec le jury (facultatif)			4	4		Non évalué				
TOTAL UE 4				52 ou 56	52 ou 56	6			3	2	5
UE 5	Discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Matières optionnelles	Choisir 3 matières parmi les 5 suivantes (les 2 matières non choisies peuvent être suivies en auditeur libre)	Questions sociales	15		15		CT	CT	1,5		1,5
		Anglais		15	15		CT	CT	1,5		1,5
		Droit pénal	15		15		CT	CT	1,5		1,5
		Droit de la fonction publique	15		15		CT	CT	1,5		1,5
		Culture numérique (TD mutualisé avec L3 AES)	22	4,5	26,5		CT	CT	1,5		1,5
	Stage facultatif						Rapport obligatoire non noté				
TOTAL UE 5			45 ou 52	0 à 19,5	45 à 56,5	6			4,5		4,5

TOTAL S5	208 ou 215	56,5 à 75,5	264 à 279,5	30			17,5	2	19,5
-----------------	---------------------------	----------------------------	----------------------------	-----------	--	--	-------------	----------	-------------

SEMESTRE 6

UE 1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
DROIT PUBLIC	Droit administratif	45		45		CT	CT	2		2
	Institutions administratives	15		15		CT	CT	1		1
	Droit de l'Union Européenne	15		15		CT	CT	1		1
TOTAL UE 1		75		75	6			4		4

UE 2	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
FINANCES	Finances locales	30		30		CT	CT	2		2
	Comptabilité publique	10		10		CT	CT	1		1
TOTAL UE 2		40		40	6			3		3

UE 3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
ÉCONOMIE	Économie générale 2	15		15		CT	CT	1.5		1.5
	Politique économique 2	15		15		CT	CT	1.5		1.5
TOTAL UE 3		30		30	6			3		3

UE 4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff CC	total coeff
Préparation aux concours administratifs	Culture générale		24	24		CC+CT	CT	1	1.5	2.5
	Méthodologie des épreuves écrites (note de synthèse, résumés, QRC...)		24	24		CC+CT	CT	1	1.5	2.5
	Préparation individualisée à l'entretien oral avec le jury (facultatif)		29,5	29,5		Non évalué				
	Conférences métiers					Présence obligatoire mais non évalué				
TOTAL UE 4			48 à 77,5	48 à 77,5	6			2	3	5

UE 5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coeff CT	coeff f CC	total coeff
Matières optionnelles	Choisir 2 matières parmi les 3 suivantes	Libertés publiques	15	15		CT	CT	1,5		1,5
		Droit Hospitalier	15	15		CT	CT	1,5		1,5
		Gestion des ressources humaines	15	15		CT	CT	1,5		1,5
	Stage facultatif					Rapport obligatoire non noté				
TOTAL UE 5		30		30	6			3		3

TOTAL S6	175	48 à	223 à	30			16	3	18
-----------------	------------	-----------------	------------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------

		77,5	252,5						
--	--	------	-------	--	--	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances :**1) Régime normal**

Le contrôle des connaissances associe le contrôle continu et l'examen – écrit ou oral – terminal.

Le contrôle continu s'applique dans le cadre des travaux dirigés de l'unité 4 (1er et 2ème semestre). La note du contrôle continu sanctionne les travaux personnels effectués par l'étudiant, l'assiduité et le niveau de participation aux séances.

Le contrôle des autres enseignements s'opère sous forme d'examens – écrits ou oraux – organisés à l'issue de chaque semestre pour chaque unité.

Il y a deux sessions d'examen pour chaque semestre. La 2ème session dite session de rattrapage est organisée au mois de juin aussi bien pour les épreuves du premier semestre que celles du second semestre.

2) Régime spécial

Les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau, les sportifs professionnels, les étudiants intégrés au Pôle d'excellence des pratiques sportives (PePS) de l'université de Bourgogne, les étudiants salariés, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus et les étudiants inscrits au titre de la formation continue peuvent bénéficier, dans le cadre de la réglementation en vigueur, d'aménagements spécifiques de leur scolarité et des modalités de contrôle des connaissances.

Ces aménagements sont adaptés à la situation particulière du demandeur. Ils sont décrits dans un document cosigné par l'étudiant et le responsable de formation puis transmis au service scolarité de la formation. Ce document est établi et communiqué à la scolarité au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire ou, si l'emploi est obtenu en cours d'année, dans le mois qui suit le début du contrat. Le jury est informé de ces modalités.

3) Coefficients

V. ci-dessus le tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis mentionnant les coefficients attribués à chaque matière et unité d'enseignement

Il n'y a pas de note éliminatoire.

Les règles communes aux études LMD, notamment les règles de validation et de capitalisation, sont précisées sur le site de l'Université : <https://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>